

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS105

présenté par

Mme Anthoine, Mme Levy, M. Quentin, M. Sermier, M. Bony, M. Masson, M. Leclerc, M. Bazin,
Mme Ramassamy, M. Saddier, Mme Meunier, Mme Kuster, M. Boucard, Mme Bonnivard,
M. Jean-Claude Bouchet, M. Lurton, M. Dive, Mme Trastour-Isnart et Mme Bassire

ARTICLE 11

À la fin de l'alinéa 46, après le mot :

« informatique »

insérer les mots :

« , aux fichiers ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.